



**NATIXIS INVESTMENT  
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français  
**DNCA ACTIONS EURO**

**RAPPORT ANNUEL** au 31 décembre 2020

**Société de gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : CACEIS Bank**

**Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés**



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>5</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>12</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>13</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>15</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>16</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>29</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>30</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>35</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

L'année 2020 aura été marquée par les vagues successives de la pandémie de COVID-19 apparue fin 2019 en Chine et par ses conséquences économiques sur l'ensemble du globe. Les mesures de confinement et les restrictions ont provoqué de graves dégâts économiques et la croissance du PIB s'est effondrée comme jamais auparavant dans plusieurs pays au 1<sup>er</sup> semestre, avant un fort rebond au 3<sup>ème</sup> trimestre puis un nouvel essoufflement en fin d'année, en raison de nouvelles vagues du virus. Les autorités monétaires et budgétaires ont déployé des mesures expansionnistes sans précédent. Des plans de soutien budgétaire considérables ont été mis en place durant le 1<sup>er</sup> semestre, avant d'être prolongés pour 2021. En politique, Joe Biden a remporté la présidentielle américaine et un accord commercial a été adopté en dernière minute entre l'UE et le Royaume-Uni. La croissance du PIB de la zone euro devrait se contracter de 7.4% en 2020. Ce chiffre dissimule toutefois des disparités entre les pays : l'Allemagne avec un repli de 5.5% et des replis de respectivement 9.4% en France, 8.9% en Italie et 11.7% en Espagne.

Après une hausse de +23.1% du STOXX600 en 2019, les marchés européens marquent le pas en 2020 avec une baisse de -4.04% sur l'année. Parmi les 3 meilleures performances sectorielles, la technologie (+14.8%) profite de l'accélération de la digitalisation forcée par la pandémie (imposant le travail à distance et le e-commerce comme vecteur de survie des entreprises). La seconde performance sectorielle revient au secteur des matériaux (+12.5%) dopé par la hausse des métaux industriels (+14.8%) mais aussi des métaux précieux qui ont profité des taux US ainsi que de la faiblesse du dollar. Enfin bonne tenue du segment consommation (+12.2%) soutenu par la consommation de base et par les acteurs du luxe qui ont bien résisté aux conséquences de la pandémie, notamment grâce aux consommateurs chinois qui se sont très rapidement remis à consommer. Le secteur bancaire (-24.4%) a particulièrement souffert du fait des provisions pour perspectives de pertes sur prêts importantes, suite à la dégradation des conditions économiques, ainsi que par la décision de la BCE d'interdire le versement de dividendes sur un secteur jusque-là considéré comme un secteur de rendement. Le secteur de l'énergie (-21.7%) a subi le ralentissement marqué de l'économie à travers une demande de pétrole bien moins forte qu'escomptée. Le prix du Brent a en conséquence décliné de -21.5% (en \$), ce qui a directement pénalisé les valeurs pétrolières. Enfin, le secteur du transport et des loisirs (-14.7%) a particulièrement souffert de la fermeture progressive des frontières ainsi que des mesures de distanciation sociale et de confinement.

Au cours de l'année 2020, nous avons principalement initié une position en Essilor Luxottica dont la croissance devrait accélérer en 2021, tirée par l'e-commerce, la Chine et son modèle verticalement intégré. Nous avons également introduit Prosus qui offre une exposition attractive à Tencent et son profil de croissance élevée soutenue par le développement des jeux-vidéos. Par ailleurs, nous avons acheté Siemens et Vinci qui devraient bénéficier des plans de relance européens. Nous avons aussi initié une position en STMicroelectronics qui bénéficie des tendances porteuses et structurelles de la digitalisation (IA, smartphones/5G, véhicule électrique et autonome, big data). Pour financer ces achats, nous avons principalement réduit Dassault Systèmes qui souffre d'une baisse conjoncturelle de la demande due à son exposition significative aux industries automobile et aéronautique. Par ailleurs, nous avons pris des bénéfices en allégeant Adyen (+160% en 2020) et en sortant Ferrari sur des potentiels de revalorisation épuisés. Nous avons également réduit Alstom avant l'augmentation de capital pour financer l'acquisition de Bombardier. Enfin, nous avons vendu notre position en Amadeus et Airbus, exposé à la baisse du trafic aérien et aux difficultés des compagnies aériennes.



# 1. Rapport de Gestion

Le portefeuille a bien résisté durant cette année de crise sanitaire et termine sur une performance supérieure à son indice de référence. Parmi les contributeurs positifs, nous comptons Adyen, ASML, Prosus, Inwit et Enel. A l'opposé, Airbus, Amadeus, Thales, Total et KBC ont pesé sur la performance.

Vous trouverez ci-dessous la performance de chaque part et celle de l'indice de référence MSCI EMU :

- FR0010021733 Perf nette 1.917% Perf bench -1.016%
- FR0010033142 Perf nette 1.915% Perf bench -1.016%
- FR0010948463 Perf nette 2.521% Perf bench -1.016%
- FR0010948471 Perf nette 2.521% Perf bench -1.016%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AUST GOVE BON 3.5% 15-09-21	34 891 701,64	33 756 924,96
BELGIUM 4.25% 28/09/2021	34 932 852,46	33 570 668,80
BGB 2.6 06/22/24	33 971 813,11	33 202 633,50
FRTR 2 1/4 05/25/24	30 931 871,17	30 316 049,40
ADYEN NV	5 802 477,78	16 308 653,63
STMICROELECTRONICS NV	14 621 098,86	6 172 760,03
DASSAULT SYSTEMES	4 547 064,53	16 041 037,69
INDITEX	7 102 125,30	13 445 771,70
PROSUS NV	13 997 107,66	4 157 755,61
ESSILORLUXOTTICA	15 582 471,81	2 303 574,19

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Transfert de la gestion actions d'Ostrum AM à DNCA Finance. Ostrum Actions Euro devient DNCA Actions Euro.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Technique de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,21
<b>Total</b>	<b>0,21</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	103 758,67
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>103 758,67</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------	------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,21		0,00		0,00
<b>Rating</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Euro	0,21		0,00	0,00	0,00

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



# 1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,21				0,00

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	103 758,67	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par NAM Finance, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



# 1. Rapport de Gestion

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis Asset Management Finance pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis Asset Management Finance ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'ESG AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS « QUALITÉ CROISSANCE RESPONSABLE »

La recherche est la pierre angulaire de notre approche d'investissement. Nos gérants actions assurant le double rôle gérant-analyste. Cette organisation nous permet de prendre en considération tant les critères financiers que les critères extra-financiers. Nous pensons que notre approche à 360° nous permet d'identifier les entreprises responsables, de qualité et offrant une croissance visible et soutenable pour délivrer l'objectif de performance pour nos clients.

Notre démarche d'investisseur responsable est au cœur de notre philosophie de gestion. Elle se fonde sur une recherche interne & propriétaire intégrant l'analyse financière et l'analyse ESG au service d'une gestion de long terme, active, fondamentale et de conviction.

#### **Intégration ESG :**

##### **Philosophie d'investissement et intégration ESG :**

Au sein de l'équipe Actions « Qualité Croissance Responsable » de DNCA Finance, l'intégration ESG est au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. La politique d'intégration ESG structure notre analyse ESG et nourrit notre dialogue continu avec les entreprises présentes en portefeuille.

##### **Intégration ESG dans la démarche d'analyse fondamentale :**

L'ensemble de l'équipe Actions « Qualité Croissance Responsable » intègre l'analyse ESG dans leur évaluation de la qualité globale des entreprises.

Chaque société couverte est évaluée à partir de plus de 38 indicateurs quantitatifs et 17 critères qualitatifs organisés autour des 3 piliers E, S et G. Chacune des notes attribuées s'échelonne entre 0 et 20. Les parties quantitative et qualitative comptent chacune pour la moitié. La moyenne des 3 piliers constitue la note finale ESG. Les sociétés ne rentrent en portefeuille que si elles obtiennent la moyenne (10/20).

Notre modèle d'analyse ESG propriétaire est principalement alimenté par les données publiées par les sociétés et le dialogue avec les équipes de managements. Le manque de données entraîne une action d'engagement avec la société concernée afin d'obtenir les données manquantes et d'encourager la transparence.

Taux de couverture des portefeuilles : pour les fonds labellisés ISR, le taux de couverture ESG doit être au minimum de 90% du portefeuille. Pour les autres fonds dont le taux de couverture est inférieur à 90%, tels que certains fonds de petites capitalisations, l'objectif est d'augmenter le taux de couverture progressivement.

##### **Intégration ESG et valorisation :**

Pour chaque société, les évaluations de qualité et ESG ont un impact sur le taux d'actualisation du modèle de valorisation. Cela correspond à une prime de risque spécifique en fonction du niveau de qualité et d'ESG de la société analysée. Pour les notes supérieures à 10, l'analyste appliquera un bonus graduel soustrait du coût du capital.



# 1. Rapport de Gestion

## Construction de portefeuille :

La construction de portefeuille a pour vocation, à l'intérieur de l'univers Qualité Croissance Responsable, de sélectionner les meilleurs titres en termes de qualité, d'ESG, de croissance et de potentiel d'appréciation. Un outil de construction de portefeuille propriétaire a été créé à cet effet.

Les comités d'investissement s'assurent que leur portefeuille soit toujours mieux-disant que l'indice de référence sur chaque critère de construction : qualité, ESG, croissance des résultats à 5 ans et potentiel de revalorisation. Il est à noter que nos scores ESG et Qualité impactent le modèle de valorisation et influencent donc naturellement notre construction de portefeuille.

Les fonds ISR sont dotés d'un objectif ESG de portefeuille et doivent à tout moment avoir une note ESG supérieure à la note ESG du benchmark ISR, qui représente les 4 premiers quintiles (en termes de note ESG) de l'indice.

## Vote & Engagement

**Vote :** En tant qu'investisseur actif et de conviction, nous attachons la plus grande importance à l'exercice effectif de nos droits de vote afin d'assurer que l'entreprise est gérée dans le meilleur intérêt de nos clients investisseurs. À ce titre, nous dialoguons très régulièrement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, afin de discuter des résolutions et d'expliquer le cas échéant nos décisions de vote au management. Enfin, nous attachons une importance spéciale au dialogue actionnarial portant sur les résolutions environnementales et sociales, qui sont l'occasion de rappeler au management notre engagement et nos attentes sur ces sujets.

Par principe, DNCA Finance met tout en œuvre pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales relatives aux titres détenus en portefeuille par tout OPC. Par exception, DNCA Finance peut ne pas voter pour un nombre limité de ces Assemblées Générales si les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

**Engagement :** Fondée sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons contribue à protéger la valeur des investissements de nos clients, nous avons mis en place une démarche formalisée d'engagement visant à influencer une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les entreprises. De manière plus générale, nous avons la conviction qu'il relève de notre responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence au niveau des entreprises, et plus généralement sur les marchés.

Nous distinguons 2 types d'engagement : (1) l'engagement réactif, suite à une controverse ou un incident particulier ; (2) l'engagement proactif, afin d'encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG. Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé détaillé dans la section suivante.

Enfin, nous pensons que certains sujets globaux et systémiques, ou encore l'engagement avec des entreprises globales dans lesquelles notre pouvoir d'influence est limité, nécessitent une action coordonnée et/ou collaborative afin d'aboutir aux meilleurs résultats. Nous avons ainsi rejoint plusieurs initiatives collaboratives de place, menées notamment par les PRI, afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses.

*La politique d'intégration ESG pour les Actions « Qualité Croissance Responsable » est disponible au lien suivant :*

*<https://www.dnca-investments.com/informations-reglementaires#esg>*



# 1. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).

### I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients; nouveaux affiliés; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés. Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI, puis présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### **II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée**

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population identifiée sont approuvés successivement par les membres du Comité de direction de NIMI, la Direction générale de NATIXIS IM puis celle de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2019\* : 23 312 064 €,

Rémunérations variables attribuées au titre de 2019 : 10 560 038 €,

Effectifs concernés : 327 collaborateurs.

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2019.*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2019 : 8 479 492 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 395 012 €,

- Membres du personnel : 4 084 480 €.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

#### 1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Elle a été définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance. Elle est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de chaque entité du Groupe DNCA, revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

#### 2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### 3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

Il est à noter que la rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM car elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

### 4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- une composante en numéraire
- une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- L'enveloppe totale de rémunération variable est déterminée en pourcentage de l'EBITDA (earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization) permettant ainsi de calibrer les montants distribués en fonction des résultats générés par le Groupe DNCA.
- Le montant de cette enveloppe est présenté à Natixis Investment Managers (« NIM ») lors d'une réunion formelle. L'enveloppe est ensuite validée par le Comité des rémunérations de Natixis.
- Les enveloppes des différents services sont déterminées selon un processus Bottom/Up avec un enjeu à chaque étape de déterminer la contribution à la performance collective.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### **Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié**

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle

Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### **5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié**

Au-delà d'un certain seuil de rémunération variable revu annuellement la rémunération variable attribuée au personnel identifié sera versée de la manière suivante :

- 50% au minimum de cette rémunération variable sera différée dans le temps (elle est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps).  
Cette proportion croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées ;

Elle est étalée par tiers sur les trois exercices suivant celui de l'attribution de la rémunération variable. Cette composante différée sera indexée sur la performance d'un panier de fonds (le « Panier de Fonds »).

Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les deux situations suivantes conduiraient au non-paiement de la partie différée :

- Si la situation financière de DNCA Finance se dégradait avec le constat d'un EBITDA négatif lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le versement pourrait alors être annulé ou réduit. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des collaborateurs faisant partie du Personnel Identifié et concerné, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé.
- Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance et NIM puis par le Comité des Rémunérations de Natixis.
- En cas de faute lourde ou de faute grave d'une des personnes concernées qui serait constatée lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le Groupe DNCA pourrait réduire voire annuler la partie différée qui n'aura pas encore été versée à cette personne.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles discrétionnaires pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables discrétionnaires déjà attribuées et différées.

La partie non différée de la rémunération variable sera payée en numéraire en début d'année N+1 (généralement fin janvier).

### 6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

#### Rémunérations versées au titre du dernier exercice :

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses filiales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 38,6 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 11,9 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 26,7 millions d'euros :

✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 11,2 millions d'euros ;

✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 15,5 millions d'euros.



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes

08/03/2021

# DNCA ACTIONS EURO (EX OSTRUM ACTIONS EURO)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Aux porteurs de parts du FCP DNCA ACTIONS EURO (EX OSTRUM ACTIONS EURO),

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DNCA ACTIONS EURO (EX OSTRUM ACTIONS EURO) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 08 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE





## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>6 059,43</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>384 169 148,08</b>	<b>431 179 637,84</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>367 696 335,88</b>	<b>331 632 531,25</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	367 696 335,88	331 632 531,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>25 310 554,28</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	25 310 554,28
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>16 472 812,20</b>	<b>17 224 578,80</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 472 812,20	17 224 578,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>57 011 973,51</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	57 011 973,51
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>3 704,54</b>	<b>46 421,14</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 704,54	46 421,14
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>18 427 781,13</b>	<b>24 123 032,41</b>
Liquidités	18 427 781,13	24 123 032,41
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>402 606 693,18</b>	<b>455 349 091,39</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	378 547 069,48	361 178 127,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1 381,88	576,70
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 985 311,88	19 478 455,24
Résultat de l'exercice (a,b)	6 690 019,32	13 234 363,12
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>402 223 782,56</b>	<b>393 891 522,10</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>35 180 702,53</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	35 180 702,53
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	35 180 702,53
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>382 907,51</b>	<b>24 618 103,30</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	382 907,51	24 618 103,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3,11</b>	<b>1 658 763,46</b>
Concours bancaires courants	3,11	1 658 763,46
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>402 606 693,18</b>	<b>455 349 091,39</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,04	27 796,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 728 274,57	8 617 072,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 875 250,00	8 569 850,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	103 758,67	165 742,51
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 707 283,28</b>	<b>17 380 461,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	161 931,53	157 019,95
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>161 931,53</b>	<b>157 019,95</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>9 545 351,75</b>	<b>17 223 441,66</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 086 407,35	3 206 440,58
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>6 458 944,40</b>	<b>14 017 001,08</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	231 074,92	-782 637,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>6 690 019,32</b>	<b>13 234 363,12</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative bourse du jour.

### ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.



## 5. Comptes de l'exercice

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.



## 5. Comptes de l'exercice

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010021733 - DNCA ACTIONS EURO RC : Taux de frais maximum de 1,4352 % TTC de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

Taux réel : 1,39298 % TTC de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

FR0010948471 - DNCA ACTIONS EURO ID : Taux de frais maximum de 0,80% TTC de la moyenne de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

Taux réel : 0,80% TTC de la moyenne de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

FR0010033142 - DNCA ACTIONS EURO RD : Taux de frais maximum de 1,4352 % TTC de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

Taux réel : 1,39298 % TTC de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

FR0010948463 - DNCA ACTIONS EURO IC : Taux de frais maximum de 0,80% TTC de la moyenne de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

Taux réel : 0,80% TTC de la moyenne de l'actif net incluant OPC de NATIXIS Global Asset Management.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



## 5. Comptes de l'exercice

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts DNCA ACTIONS EURO IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA ACTIONS EURO ID	Distribution	Capitalisation
Parts DNCA ACTIONS EURO RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA ACTIONS EURO RD	Distribution	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR<sup>(\*)</sup>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>393 891 522,10</b>	<b>346 344 370,87</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	68 257 833,51	32 465 084,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 240 255,41	-66 235 033,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	45 343 793,58	42 125 484,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-27 669 184,55	-21 253 491,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 128 807,87	-816 021,57
Différences de change	-532,74	-1 132,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 517 650,82	61 926 688,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>70 861 909,74</i>	<i>87 379 560,56</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-87 379 560,56</i>	<i>-25 452 872,18</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-11 171 829,64	-14 681 428,20
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 458 944,40	14 017 001,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>402 223 782,56</b>	<b>393 891 522,10</b>

(\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 059,43	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 427 781,13	4,58
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,11	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	6 059,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18 427 781,13	4,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1,64	0,00	1,13	0,00	0,33	0,00	0,01	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	3 704,54
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>3 704,54</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	65 565,31
	Frais de gestion fixe	284 164,39
	Collatéraux	0,21
	Autres dettes	33 177,60
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>382 907,51</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-379 202,97</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part DNCA ACTIONS EURO IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	505,8874	43 288 808,04
Parts rachetées durant l'exercice	-292,9663	-22 785 195,08
Solde net des souscriptions/rachats	212,9211	20 503 612,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	612,4337	
<b>Part DNCA ACTIONS EURO ID</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	356,8861	20 991 357,75
Parts rachetées durant l'exercice	-474,3037	-30 078 258,25
Solde net des souscriptions/rachats	-117,4176	-9 086 900,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 918,1338	
<b>Part DNCA ACTIONS EURO RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	19 426,7628	3 465 327,79
Parts rachetées durant l'exercice	-4 443,4598	-772 755,44
Solde net des souscriptions/rachats	14 983,3030	2 692 572,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 497,8188	
<b>Part DNCA ACTIONS EURO RD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 348,3083	512 339,93
Parts rachetées durant l'exercice	-13 142,2968	-1 604 046,64
Solde net des souscriptions/rachats	-8 793,9885	-1 091 706,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	142 929,3776	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part DNCA ACTIONS EURO IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part DNCA ACTIONS EURO ID</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part DNCA ACTIONS EURO RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part DNCA ACTIONS EURO RD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO IC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	352 330,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO ID</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 348 339,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	137 324,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	244 973,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### • 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### • 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			16 472 812,20
Instruments financiers à terme	FR0010144634	OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP EURO IC	16 472 812,20
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>16 472 812,20</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 381,88	576,70
Résultat	6 690 019,32	13 234 363,12
<b>Total</b>	<b>6 691 401,20</b>	<b>13 234 939,82</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	931 883,61	1 184 000,88
<b>Total</b>	<b>931 883,61</b>	<b>1 184 000,88</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	5 397 405,94	11 199 720,94
Report à nouveau de l'exercice	41,18	49,60
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 397 447,12</b>	<b>11 199 770,54</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	4 918,1338	5 035,5514
Distribution unitaire	1 097,45	2 224,13
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	460 276,64



## 5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	148 638,23	283 825,45
<b>Total</b>	<b>148 638,23</b>	<b>283 825,45</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	212 964,77	565 928,16
Report à nouveau de l'exercice	467,47	1 414,79
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>213 432,24</b>	<b>567 342,95</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	142 929,3776	151 723,3661
Distribution unitaire	1,49	3,73
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	27 633,18



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 985 311,88	19 478 455,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>16 985 311,88</b>	<b>19 478 455,24</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 255 655,12	1 731 207,89
<b>Total</b>	<b>2 255 655,12</b>	<b>1 731 207,89</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 420 595,48	16 276 428,96
<b>Total</b>	<b>13 420 595,48</b>	<b>16 276 428,96</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	531 418,33	491 896,73
<b>Total</b>	<b>531 418,33</b>	<b>491 896,73</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	777 642,95	978 921,66
<b>Total</b>	<b>777 642,95</b>	<b>978 921,66</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>676 958 662,25</b>	<b>557 375 075,66</b>	<b>346 344 370,87</b>	<b>393 891 522,10</b>	<b>402 223 782,56</b>
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO IC EUR</b>					
Actif net	95 661 723,22	73 819 707,04	32 069 446,29	34 856 296,12	54 779 871,03
Nombre de titres	1 341,3294	936,5773	474,6735	399,5126	612,4337
Valeur liquidative unitaire	71 318,59	78 818,59	67 561,06	87 247,05	89 446,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	147,84	7 099,67	3 685,94	4 333,29	3 683,10
Capitalisation unitaire sur résultat	2 658,74	2 994,49	3 362,05	2 963,61	1 521,60
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO ID EUR</b>					
Actif net	546 752 489,56	449 669 566,06	287 822 417,58	329 366 510,19	316 260 461,89
Nombre de titres	9 070,4867	6 998,0849	5 434,6920	5 035,5514	4 918,1338
Valeur liquidative unitaire	60 278,18	64 256,08	52 960,20	65 408,23	64 304,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	145,76	5 867,12	2 975,03	3 232,30	2 728,79
Distribution unitaire sur résultat	2 253,12	2 441,92	2 637,16	2 224,13	1 097,45
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	96,363	0,00 (*)
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RC EUR</b>					
Actif net	12 018 013,78	11 546 532,15	9 137 099,41	9 894 861,95	12 855 954,50
Nombre de titres	79 570,6320	69 585,1547	64 623,3738	54 514,5158	69 497,8188
Valeur liquidative unitaire	151,03	165,93	141,39	181,50	184,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,31	15,00	7,73	9,02	7,64
Capitalisation unitaire sur résultat	4,82	5,35	6,09	5,20	2,13



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Parts DNCA ACTIONS EURO RD EUR</b>					
Actif net	22 526 435,69	22 339 270,41	17 315 407,59	19 773 853,84	18 327 495,14
Nombre de titres	187 437,9258	174 499,5258	164 104,3682	151 723,3661	142 929,3776
Valeur liquidative unitaire	120,18	128,01	105,51	130,32	128,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,28	11,71	5,93	6,45	5,44
Distribution unitaire sur résultat	3,85	4,13	4,55	3,73	1,49
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,187	0,00 (*)

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	6 061,89	6 059,43	0,00
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>6 059,43</b>	<b>0,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	79 851	16 026 095,70	3,98
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	140 744	5 700 132,00	1,41
KNORR-BREMSE AG	EUR	123 941	13 841 730,88	3,45
SAP SE	EUR	58 389	6 260 468,58	1,56
SIEMENS AG-REG	EUR	102 458	12 040 864,16	2,99
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	251 595	10 561 958,10	2,63
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>64 431 249,42</b>	<b>16,02</b>
<b>ESPAGNE</b>				
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	200 045	4 777 074,60	1,19
IBERDROLA S.A.	EUR	735 913	8 610 182,10	2,14
INDITEX	EUR	357 721	9 315 054,84	2,32
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>22 702 311,54</b>	<b>5,65</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONE OY B NEW	EUR	52 391	3 481 905,86	0,86
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 481 905,86</b>	<b>0,86</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	51 214	6 875 479,50	1,70
BUREAU VERITAS	EUR	251 234	5 466 851,84	1,36
CAPGEMINI SE	EUR	117 463	14 894 308,40	3,70
DASSAULT SYSTEMES	EUR	27 112	4 504 658,80	1,12
EDENRED	EUR	226 113	10 493 904,33	2,61
ESSILORLUXOTTICA	EUR	122 048	15 567 222,40	3,87
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	40 098	3 175 761,60	0,79
L'OREAL	EUR	24 732	7 686 705,60	1,91
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	21 456	10 961 870,40	2,73
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	145 961	15 318 606,95	3,81
SANOFI	EUR	241 831	19 032 099,70	4,73
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	68 029	8 047 830,70	2,00
SR TELEPERFORMANCE	EUR	38 556	10 460 242,80	2,61
THALES	EUR	127 968	9 584 803,20	2,38
TOTAL SE	EUR	282 110	9 958 483,00	2,48
VINCI (EX SGE)	EUR	134 702	10 959 354,72	2,72
WORLDLINE SA	EUR	137 697	10 891 832,70	2,71
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>173 880 016,64</b>	<b>43,23</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	1 792 934	14 838 321,78	3,69
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	1 235 310	12 266 628,30	3,05
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>27 104 950,08</b>	<b>6,74</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	4 214	8 027 670,00	1,99
ASML HOLDING NV	EUR	45 298	18 008 219,90	4,48
EURONEXT NV - W/I	EUR	60 712	5 473 186,80	1,36
PROSUS NV	EUR	147 261	13 011 981,96	3,23
STMICROELECTRONICS NV	EUR	378 147	11 552 390,85	2,87
WOLTERS KLUWER	EUR	112 010	7 735 410,60	1,93
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>63 808 860,11</b>	<b>15,86</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	EUR	18 466	3 933 258,00	0,98
UNILEVER PLC	EUR	168 542	8 353 784,23	2,08
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>12 287 042,23</b>	<b>3,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>367 696 335,88</b>	<b>91,42</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>367 696 335,88</b>	<b>91,42</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP EURO IC	EUR	39	16 472 812,20	4,09
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 472 812,20</b>	<b>4,09</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>16 472 812,20</b>	<b>4,09</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>16 472 812,20</b>	<b>4,09</b>
<b>Créances</b>			<b>3 704,54</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>			<b>-382 907,51</b>	<b>-0,09</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>18 427 778,02</b>	<b>4,58</b>
<b>Actif net</b>			<b>402 223 782,56</b>	<b>100,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part DNCA ACTIONS EURO ID

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	

Décomposition du coupon : Part DNCA ACTIONS EURO RD

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	



[im.natixis.com](http://im.natixis.com)

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38